V A E

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Durée :
Le nombre d'heures d'accompagnement est fonction de vos besoins définis avec l'accompagnateur

Dates :
Les entrées sont permanentes

Tarif et financements :
52€/heure

Prise en charge via un organisme (plan de formation, congé VAE...) pour les salariés du privé (OPCO) ou les agents de la fonction publique (CNFPT)

Prise en charge par France Travail pour les demandeurs d'emploi

Aide de la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique)

Prise en charge personnelle ou via le CPF (Compte Personnel de Formation)

Modalités d'accès
2 possibilités :

- Parcours France VAE : accessible aux salariés du privé, demandeurs d'emploi, bénévoles et proches aidants si le diplôme visé fait partie de la liste des certifications actives de la plateforme France VAE

  Accès à France VAE

- Parcours VAE traditionnel : accessible pour toutes les autres certifications et les salariés du public. Inscription gratuite et obligatoire auprès de notre secrétariat

100% de réussite en 2022-2023 sur 3 candidats

Notre accompagnement à la VAE

L'éducation populaire défend depuis longtemps l'idée de se former tout au long de la vie.
C'est bien l'objectif de cet accompagnement à la valorisation des acquis de l'expérience destiné aux candidats aux formations professionnelles de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).
La VAE permet à chaque personne d'exploiter ses expériences pour en obtenir une reconnaissance officielle via la délivrance d'un diplôme.

La VAE aux CEMÉA Martinique

L'introduction de la VAE dans le code du travail a créé le droit pour toute personne d'obtenir tout ou partie de certification (diplômes, titres professionnels) en faisant valider les acquis de ses expériences.
Par la même, la VAE s'inscrit dans l'esprit de l'éducation permanente et de l'éducation populaire.
En tant que mouvement d'éducation populaire, les CEMÉA proposent un accompagnement à la VAE, qui s'inscrit dans une démarche de promotion sociale pour des salariés, des militants ou des bénévoles qui souhaitent accéder à une reconnaissance sociale et professionnelle par le diplôme.
Les CEMÉA Martinique sont habilités par la DRAJES Martinique pour conduire l'accompagnement VAE.

Conditions d'accès
La VAE est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience (soit un minimum de 1607 heures), quelle que soit l'activité qui ait été exercée de façon continue ou non.
L'expérience peut être acquise dans des activités salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat en rapport direct avec le diplôme visé.
Les activités réalisées en formation en milieu professionnel peuvent être prises en compte au titre de l'expérience requise, ainsi que les périodes d'activité réalisées en milieu professionnel avec l'accompagnement d'un tuteur.
La durée de ces périodes doit représenter moins de la moitié de la durée des activités prises en compte.
Un candidat ne peut pas faire plus d'une demande par an pour une même certification professionnelle, ou plus de trois pour des certifications professionnelles différentes, sauf lorsque les demandes précédentes portaient sur la validation de blocs de compétences (art. R6412-3 du Code du travail nouveau).

Suivez nous sur les réseaux !

SIEGE :
10 Rue Lazare Carnot
97200 Fort-de-France

Mail : accueil@cemea-martinique.org
https://cemea-antillesguyane.org
Tél : 05 96 60 34 94 / 05 96 51 57 26

Centre Victor Marty
3 Rue des Nénuphars
97232 Le Lamentin

Le parcours de l'accompagnement

Dès votre inscription, vous pouvez demander à bénéficier d'un accompagnement. Vous devrez choisir la personne accompagnatrice, appelée architecte accompagnateur de parcours (AAP) sur une liste mise à disposition sur le portail France VAE.

Dans le cadre de cette démarche, un accompagnement individuel dont le nombre d'heures est défini avec le candidat est proposé et articulé autour de deux phases.

• La première est centrée sur l'appropriation du référentiel du diplôme visé, des compétences attendues et sur le choix des situations à décrire. Il peut être individuel et/ou collectif.

• La seconde s'attache à la méthodologie d'écriture, à la description des situations choisies et à l'explicitation des compétences accumulées ainsi qu'à la préparation de l'entretien final.

Un entretien post-jury sera proposé pour envisager la suite du parcours professionnel.

L'accompagnement fait l'objet d'une convention entre les CEMÉA et le candidat, définissant les engagements des deux parties

La validation

Le diplôme est obtenu après analyse du dossier par un jury réuni par la Direction Départementale de la jeunesse et des Sports (DRAJES).
Le parcours VAE se termine par un entretien devant un jury de professionnels et/ou de formateurs, spécialistes du métier concerné et du diplôme visé.
Pour certaines certifications, l'évaluation peut se faire via une mise en situation professionnelle.
La décision définitive est transmise par le certificateur en général dans les 15 jours qui suivent.
Le jury peut également décider d'accorder partiellement le diplôme au candidat.

Conforme à l'arrêté du 3 juillet 2025

Les + de nos formations

+ Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'Education nouvelle
+ Un réseau local Antilles-Guyane au contact de nos territoires
+ Un accompagnement individualisé tout au long du parcours

Quelles sont les méthodes mobilisées durant cette formation ?

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par:

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental.
- L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation.
- L'apprenant est au cœur de son propre apprentissage.
- La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.

Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation

Les locaux sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap.
Pour l'adaptation des moyens de la prestation, contactez le référent :
referent.handicap@cemea-martinique.org

Les CEMÉA Martinique, déclarés sous le N° d'activité 97970006097 auprès du préfet de Martinique, sont titulaires de la certification QUALIOPI dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel dans les catégories : Organisme de formation, Centre de formation d'apprentis et Validation des Acquis de l'Expérience conformément aux exigences de la certification de l'art. L.6316-1 du code du travail.